



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 19 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 14 décembre 2024, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	14

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Monsieur ENGEL, Monsieur COISEL, Monsieur BLAIZOT.

Absents excusés : Monsieur TREFOUX a donné pouvoir à Monsieur VIGNANCOUR, Madame LEMOINE a donné pouvoir à Madame CARPENTIER, Monsieur LE BRETON a donné pouvoir à Monsieur ENGEL, Madame LANGLAIS a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI, Madame MOULIN, Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER, Madame LENOEL,

Absents : Monsieur BENOIST

Secrétaire de Séance : Madame CARPENTIER

24-111 – CESSION DU 290 RUE DU GENERAL LECLERC

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L. 2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 24-029 en date du 13 avril 2023 approuvant l'appropriation de la section AK 261 d'une superficie de 151m² selon la procédure prévue par le code de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération n° 24-009 en date du 15 février 2024, actant l'acquisition de plein droit du bien sans maître ;

Vu la délibération n° 24-035 du 30 mai 2024, actant la cession de la section AK255 ;

Considérant le prix du marché actuel, la commune proposait un prix de vente de 175.000€ avec négociation possible, à la hausse ou à la baisse.

Considérant les différentes estimations réalisées par 3 agences immobilières (50.000€, entre 60.000€ et 65.000€ et entre 110.000€ et 120.000€) et une estimation notariale comprise entre 80.000€ et 90.000€, soit une moyenne de 78.125€.

Considérant l'estimation des Domaines indiquant une valeur vénale de 150.000€ mais sans avoir eu connaissance d'un arrêté de péril lancé sur la mandature 2014-2020, et non finalisé, ni de l'état parasitaire, dont les conclusions sont arrivées à postériori, faisant apparaître la présence d'agents de dégradation biologique du bois.

Au regard de ces éléments, la commune a reçu des offres d'achat inférieures à l'estimation des domaines.

La commission Patrimoine – Finances du 14 novembre 2024, a émis un avis favorable pour l'offre la mieux disante, soit 90.000€ dont 6.000€ de frais d'agence, soit 84.000€ net vendeur pour la commune.

Le Conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité des présents et des pouvoirs :

- **ACTE** la vente du bien sis 290 rue du Général Leclerc, d'une superficie de 170m² de potentiel habitable, comprenant 3 niveaux au prix le mieux disant, soit 84.000€ net vendeur, compte tenu de l'état parasitaire du bien. Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tous documents nécessaires à la vente de ce bien.

VOTE : POUR : 14

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI

